

Le LAS organise le dimanche 14 juin 2026



LAIMONT ASSOCIATION
SPORTIVE ET CULTURELLE
55800 LAIMONT

sa 25^{ème} brocante vide-greniers

- La brocante se déroulera le dimanche 14 juin 2026 de **07h00 à 18h00**, l'accueil des exposants se fera à partir de **6h45**.
- La brocante se tiendra sur la place de la mairie, dans la rue basse, sur la place du cachon et dans la rue du château.
- Pour le bon déroulement de cette manifestation, vous êtes priés de retourner ce bulletin d'inscription complété et signé pour le 1^{er} juin 2026 terme de rigueur, à l'adresse suivante :

M. Emmanuel MAISON, 21 rue des grands jardins, 55800 LAIMONT ou
emmanuel.maison@hotmail.fr

Pour les particuliers, le 1^{er} emplacement de 5 m est gratuit. Chaque emplacement de 5 m supplémentaire coûte 10 €.

Vous devez impérativement joindre :

- une copie recto-verso d'une pièce d'identité pour l'inscription sur le registre des participants. Si vous avez été inscrit en 2024 ou 2025 et, sans nouvelle carte, la copie n'est pas nécessaire. Il est possible de l'envoyer par MMS au 0687457782 ou par mail à emmanuel.maison@hotmail.fr,
- un chèque de caution de 10 € à l'ordre du L.A.S. avec votre réservation. Cette caution vous sera rendue le jour de la brocante par les organisateurs. En cas d'absence, la caution restera acquise à l'association.
- Pour un emplacement supérieur à 5 m, vous devez joindre un second chèque du montant du supplément. Seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution et éventuellement du chèque de supplément seront prises en considération.

Pour les professionnels, le prix de l'emplacement est fixé à 10 € par tranche de de 5 m.

Vous devez **impérativement** joindre :

- une copie du registre de commerce,
 - un chèque de la totalité de la réservation.
-

Cette année, un plan sera disponible près de la buvette indiquant le numéro des emplacements dès samedi 13 juin. Respectez-le bien.

BULLETIN DE RESERVATION POUR PARTICULIERS

Tarifs : 5 mètres gratuits (caution de 10,00 €),
10 € par emplacement de 5 mètres supplémentaire.

Monsieur, Madame, _____

Adresse complète (CP et ville) _____

N° de téléphone _____ (mobile si vous souhaitez être recontacté l'année suivante)

- Réserve 1 emplacement de 5 mètres (gratuit) 10 m (10 €) 15 m (20 €),
- Joint un chèque de caution à l'ordre du L.A.S. de 10,00 €,
- Joint un second chèque à l'ordre du L.A.S. de _____ € en cas d'emplacement plus grand que 5 mètres,
- Joint une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou permis).

Emplacement souhaité: _____

Si vous souhaitez être accolés avec d'autres personnes, groupez vos inscriptions et nous nous efforcerons dans la mesure du possible de satisfaire vos demandes.

Règlement

- Laissez votre emplacement propre, emportez tous vos déchets, cartons et invendus.
- Respectez vos emplacements pour permettre le passage des services de sécurité.
- En cas de litige, adressez-vous à un responsable de l'association.
- Les chèques seront restitués en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.
- Ne garez pas votre voiture sur les pavés.
- Respectez les pelouses.

Lu et approuvé (écrit à la main) _____ Signature :

BULLETIN DE RESERVATION POUR PROFESSIONNELS :

Tarifs : 10 € pour chaque emplacement de 5 mètres.

La vente de boissons et la restauration sont réservées à l'organisation.

Les produits proposés à la vente devront être étiquetés au prix indicatif de la mise en vente.

Monsieur, Madame _____

Adresse complète (CP et ville) _____

N°RC : _____

Nature des ventes : _____

N° de téléphone : _____ (mobile si vous souhaitez être recontacté l'année suivante)

- Réserve 1 emplacement de 5 mètres (10 €) 10 m (20 €) 15 m (30 €) _____,
- Joint un chèque à l'ordre du L.A.S.,
- Joint une photocopie du registre de commerce.

Emplacement souhaité dans la mesure du possible : _____.

Règlement

- Laissez votre emplacement propre, emportez tous vos déchets, cartons et invendus.
- Respectez vos emplacements pour permettre le passage des services de sécurité.
- En cas de litige, adressez-vous à un responsable de l'association.
- Les chèques seront restitués en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.
- Ne garez pas votre voiture sur les pavés.
- Respectez les pelouses.

Lu et approuvé (écrit à la main) _____ Signature :